

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le jeudi huit avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice, Messieurs MERITET Jean-Paul, MARANT Christian, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald, VINEL Hubert

Absent excusé : Madame CADOZ Corinne, Monsieur MUGNIER Julien

Absent :

Nombre de membres en exercice : 10

Votants : 8

Pour : 8

ARTICLE 1: Taux d'imposition 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2010

Les taux seront donc les suivants

- Taxe d'habitation : 9.66 %
- Taxe foncière sur le bâti : 20.51%
- Taxe foncière sur le non bâti : 25.16 %

Le produit attendu est de :

- 176 728.00 € pour l'exercice 2010

ARTICLE 2 : Compte de gestion du Percepteur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

ARTICLE 3 : Convention de mise à disposition de terrain pour les points d'apports volontaires

En 2000 une convention a été signée pour une durée de dix ans entre la commune de Flagey-Echezeaux et la communauté de communes (à l'époque SIVOM) pour la mise à disposition d'un terrain pour la construction d'un point d'apport volontaire.

La durée de mise à disposition arrive à son terme en 2010.

Compte tenu de ces éléments, un avenant à la convention initiale doit être signé entre la commune de Flagey-Echezeaux et la communauté de communes de Nuits St Georges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

ARTICLE 4 : Révision du POS - Choix du cabinet d'urbanisme

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2009 a été décidée la révision du POS de la commune et sa transformation en PLU

Suite à cette décision des devis ont été demandés à différents cabinets d'urbanisme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHOISIT** le cabinet CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme) installé à Troyes, « mieux disant », pour diligenter la révision du POS et sa transformation en PLU.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives finalisant cette décision.

- **SOLLICITE** de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du POS

ARTICLE 5 : Travaux du cimetière

La société ELABOR retenue pour la restructuration du cimetière est intervenue courant mars pour effectuer un relevé topographique du cimetière. Une dizaine de tombes devraient être concernées par une procédure de reprises de sépultures à l'état d'abandon.

Une réunion sur site avec des « Anciens du Village » faisant office de mémoire collective a permis de retrouver les identités de la quasi-totalité des personnes inhumées pour lesquelles un doute pouvait subsister.

ARTICLE 6 : Questions diverses

a) Logement communal

Après avoir pris en compte la situation de Madame BOUCANSAUD, locataire du logement communal sis 2 route de Gilly à Flagey-Echezeaux, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer les augmentations réglementaires prévues sur son contrat de location (indexation sur l'indice de référence des loyers) et maintient jusqu'à nouvel ordre le montant du loyer à 270.00 € par mois.

b) Compte rendu du conseil d'école

Les inscriptions auront lieu en mai prochain. En fonction du nombre d'inscrits se posera la question d'une ouverture de classe ne maternelle et l'organisation des classes élémentaires.

c) Création d'un SIVOS

L'ouverture du pôle scolaire est prévue pour la rentrée 2013. En marge de ce projet il est nécessaire de créer un SIVOS regroupant les communes qui vont scolariser leurs enfants dans cette structure (Flagey, Gilly, St Bernard, Villebichot et Vougeot) afin de gérer la construction et plus tard le fonctionnement du pôle.

d) Forêt

Monsieur Detain fait le compte rendu de la réunion du 10 mars dernier avec l'ONF.

La mise en vente des chênes en Grand Chêne a été évoquée (coupe 10 et 12).

Si les chênes de la coupe 10 et 12 se vendent les têtes de chênes seront mises en affouage. Dans le cas contraire une partie de la coupe 32 à Champvarin de la Borde sera mise en affouages.

Une journée sera organisée en novembre 2010 et le garde ONF pour aérer les sapins.

Pour 2011 sont prévus :

- La mise en vente des chênes de la coupe 31
- La plantation de semis de chêne dans la coupe 31
- L'élagage des semis de la parcelle 21

- L'élagage des semis de la parcelle 2

e) Règlement de la salle des fêtes

Madame Kempf fait le point sur le règlement de la salle des fêtes qui a été revu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2011

Tarif été (du 16 avril au 14 septembre)

Week-end	550.00 €
Samedi ou dimanche.....	380.00 €
Jour de semaine.....	320.00 €
½ journée semaine.....	235.00 €

Tarif hiver (du 15 septembre au 15 avril)

Week-end.....	720.00 €
Samedi ou dimanche.....	500.00 €
Jour de semaine.....	360.00 €
½ journée semaine.....	265.00 €

- **FIXE** la caution demandée à la remise des clés à 250.00 € sous forme de deux chèques : un d'un montant de 200.00 € pour la garantie générale et l'autre d'un montant de 50.00 € pour la garantie ménage. Ces deux chèques seront restitués intégralement si aucun dommage n'est constaté et si le ménage a été fait correctement.

f) Inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO

L'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO a engagé une démarche de reconnaissance internationale de la Valeur Universelle Exceptionnelle du patrimoine culturel et naturel lié à la viticulture des « climats » de Bourgogne.

Cette candidature s'inscrit dans une démarche de valorisation d'un territoire où les hommes sur deux millénaires, ont inventé et pérennisé une viticulture tournée vers la recherche constante de l'excellence, ayant conduit à la création d'une mosaïque de crus uniques dont le modèle rayonne, aujourd'hui, à travers le monde.

Soucieuse d'en renforcer le poids et de pérenniser les valeurs de ce site culturel, la Mairie de Flagey-Echezeaux déclare apporter son soutien à la candidature des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui s'inscrit dans un véritable projet de territoire et qui met au cœur de ses objectifs la protection du patrimoine naturel et culturel, le respect de l'authenticité du site et sa transmission intacte aux générations futures, la valorisation et la gestion de ce territoire et la sensibilisation de la population à sa valeur universelle et exceptionnelle.

Conscient des avancées qu'apportera pour le territoire cet évènement, le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPORTER** son soutien à la candidature des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO selon les termes précisés ci-dessus.
- **DE DEMANDER** à l'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne de se faire le relais de son soutien auprès du Comité du Patrimoine mondial.

g) Création d'un site internet pour la commune

Monsieur Marant fait valoir l'intérêt qu'il y aurait pour la commune d'avoir un site internet permettant de faire circuler l'information et de diriger les administrés vers des liens leur facilitant l'obtention de formulaires ou de renseignements sur des procédures.

Un devis d'un montant de 920.00 € nous a été transmis par un auto-entrepreneur, CSI Collectivités, qui a fait ses preuves sur le canton de Gevrey-Chambertin (Communauté de communes et différentes communes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ce devis.

h) Aménagement de la place de l'Eglise

La place de l'église va être prochainement aménagée : un massif de rosiers avec une bordure en ciment va être installé le long de la clôture de Madame Terrier.

i) Fêtes et cérémonies

Suite à la demande de la commission culture de la communauté de communes le conseil municipal ne souhaite pas accueillir de groupes musicaux pour la fête de la Musique 2010.

La remise des médailles d'honneur de nos anciens Elus aura lieu le 11 juin prochain.

Des documentations ont été demandées pour le choix du spectacle de Noël.